

**Université Paris Cité**  
DRIVE - Collège des Ecoles Doctorales  
5 rue Thomas Mann  
Case courrier n°7130  
75205 PARIS CEDEX 13

**Dossier suivi par :**

M. Edwin Trochard  
Cellule des diplômes de doctorat et d'HDR  
[editiondiplome.doctorat.hdr@u-paris.fr](mailto:editiondiplome.doctorat.hdr@u-paris.fr)

## **DEMANDE DE DUPLICATA DE DOCTORAT**

Circulaire n°2015-0012 du 24/03/2015 sur les modalités d'élaboration des diplômes  
(NOR : MENS1507196C)

*Toute personne peut demander que soit établi un duplicata de son diplôme si le document original a été détruit, perdu ou volé. Quelle que soit l'origine de la perte, du vol ou de la destruction, l'intéressé doit présenter toutes pièces justificatives officiel/es permettant de vérifier la validité de la demande (déclaration de sinistre, récépissé de plainte, déclaration sur l'honneur, etc.). Seuls le ou les établissement(s) qui ont délivré le diplôme original sont habilités à remettre un duplicata qui est établi sur l'imprimé officiel dans les mêmes formes que l'original et affecté d'un nouveau numéro. Il convient de viser les textes en vigueur au moment de l'obtention du diplôme. La mention « duplicata » apparaît sur le diplôme et une comptabilité des duplicatas est tenue à jour par chaque établissement. En cas d'accréditation conjointe il appartient à l'établissement où le diplômé a été inscrit administrativement de délivrer le duplicata.*

### **Je soussigné(e)**

M. / Mme .....

Né(e) le : ...../...../..... , A (ville et pays) : .....

N° étudiant : .....

N° école doctorale : .....

Adresse complète : .....

.....

E-mail : .....@.....

Téléphone portable : .....

### **Demande un duplicata de mon diplôme de doctorat**

Spécialité de diplôme : .....

Date d'obtention (de soutenance) : ...../...../.....

Motif de la demande : .....

.....

.....

Fait à ....., le ...../...../.....

Signature du titulaire du diplôme (obligatoire) :

### **PIECES A JOINDRE A LA DEMANDE**

- Copie recto-verso d'une pièce d'identité en cours de validité du titulaire du diplôme (carte d'identité (CNI), passeport, titre de séjour) ;
- Une copie du diplôme original si disponible ;
- Toutes pièces justificatives officielles permettant de vérifier la validité de la demande (déclaration de sinistre, récépissé de plainte, déclaration sur l'honneur, etc.)

### **INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Lorsque le duplicata du diplôme sera disponible, le demandeur sera informé à l'adresse email fournie dans la demande, de la possibilité de retirer le duplicata.